

gouvernement impérial, avant la guerre. Cela nous a permis de prendre, sans la moindre confusion, toutes les mesures immédiatement nécessaires que nous avons prises et dont je vais tantôt parler plus en détail. Tout ayant été prévu avec précision, nous avons pu répondre au désir des autorités impériales promptement, et, comme je viens de le dire, sans la moindre confusion. M. le président de la conférence m'informe que le major Gordon Hall et M. Stephens ont tout particulièrement bien mérité du pays en remplissant vaillamment une tâche qui consistait, pour eux, à faire une très grande partie de l'ouvrage que représentaient les mesures à prendre.

La guerre éclatant, le Gouvernement fut obligé de faire des démarches extraordinaires dont quelques-unes exigèrent la ratification du Parlement. Nous avons compris, comme tous le comprendront, que nous étions en face d'une terrible responsabilité. Aussi, puis-je assurer à toute la députation que nous n'avons pris sur nous de faire que ce que le devoir nous semblait exiger avant qu'il fût possible de convoquer une session. Ces démarches vous seront expliquées subséquemment. La veille de la déclaration de guerre, nous achetâmes deux sous-marins, après avoir consulté l'amirauté. Notre commandant de la côte du Pacifique est un expert, et les équipages dont nous avons pourvu ces deux navires sont déjà en état de les employer utilement à la défense de la côte et à la protection de notre commerce maritime. Le "Rainbow", déjà réquisitionné, a été pourvu de munitions et de vivres, et l'on a ajouté à son équipage un certain nombre de volontaires. Ses commandants méritent de grandes louanges pour le courage dont ils ont fait preuve, en allant chercher au sud, deux petits navires, le "Algerine" et le "Shearwater", malgré la présence de deux croiseurs allemands de type moderne, dans ces mêmes eaux. Autre navire de combat, le "Niobé", lui aussi, a été réquisitionné et son équipage sera formé, en partie, de ceux du "Shearwater" et du "Algerine", et de réservistes britanniques. Tous ces navires ont été mis sous la juridiction de l'amirauté en vertu de l'acte du service naval, de 1910.

La correspondance échangée entre le Gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni, entre M. Perley et moi-même, ainsi que la liasse des décrets du conseil, a été déposée. De retour à Ottawa, le 1er août, j'ai consulté ceux de mes collègues qui s'y trouvaient et j'ai envoyé deux télégrammes, dont un fut rendu public hier et dont l'autre

[Sir R. Borden.]

était déjà connu. Voici le premier télégramme que j'envoyai le 1er août :

Le 1er août 1914.

(Secret.) Comme il y a danger que l'empire ne soit entraîné dans la guerre qui s'annonce de toutes parts, mes conseillers s'occupent anxieusement des moyens les plus effectifs à prendre pour aider la métropole, et ils accueilleront avec plaisir toute proposition ou tout conseil que les autorités navales et militaires que la Grande-Bretagne jugerait bon de leur communiquer. Ils sont persuadés qu'on peut lever un corps de troupe important pour l'envoyer sur le théâtre des hostilités. On a examiné la question de savoir dans quelles conditions une troupe canadienne servirait à l'étranger, attendu que d'après l'article 69 de la loi sur la milice canadienne les miliciens ne peuvent être appelés en service actif hors du Canada que pour sa défense. On a pensé à incorporer des régiments aux troupes impériales pour un temps déterminé, le Gouvernement du Canada s'engageant à faire les frais de leur équipement, de leur solde et de leur entretien. Ce projet n'a pas encore été bien mûri, et mes conseillers seraient heureux de savoir ce qu'en pense le gouvernement impérial.

La réponse que nous avons reçue et qui n'a pas été rendue publique dans le temps, parce que la guerre n'avait pas encore été déclarée, était du 3 août, et en voici les termes :

A propos de votre dépêche chiffrée du 2 août, veuillez faire savoir à vos ministres que le patriotique empressement avec lequel ils offrent de nous aider de toute manière est hautement apprécié par le gouvernement de Sa Majesté, mais celui-ci préférerait remettre à plus tard toute observation de détail sur la proposition qui nous est faite, et attendre la suite des événements. Dès que la situation semblera nécessiter de nouvelles mesures, je vous télégraphierai de nouveau.

Ce télégramme est significatif en ce qu'il montre que, le 3 août, non seulement le gouvernement impérial faisait tous ses efforts pour la préservation de la paix, mais il avait espoir d'y réussir, et c'est à cela qu'il faut attribuer la circonspection avec laquelle sa réponse est faite.

M. W. F. MACLEAN (York-sud) : Est-ce que cette dépêche est signée par le secrétaire d'Etat des colonies ?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Oui, par M. Harcourt. Toutes ces communications passent par le canal de Son Altesse royale au secrétaire d'Etat des colonies, et c'est de la même manière que sont reçues les réponses.

Le 4 août, on nous a envoyé l'autre dépêche qui suit, relativement au même sujet :

Bien qu'il semble n'être pas immédiatement nécessaire de demander au Canada l'envoi d'un contingent, je suis d'avis que vos ministres feraient bien, à la suite de leurs généreux offres, de prendre toutes les dispositions législatives ou autres propres à leur permettre de fournir sans